Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20261113-DCM_2026_124-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2026

CONVOCATION : 6 novembre 2026
Présents **:** Yannick COCHAUD, Pierre-Yves SAGET, Christine TROCHU, Yannick GOURIÉ, Sylvie FASQUEL, Laurent BAUDE, Isabelle LIMOUX, Jean-François LE BOUGUENNEC, Sylvie RITZENTHALER, Alain DECIMA, Marie-Andrée PELLAN, Daniel RENAULT, Geneviève RENAULT, Jérôme CUSSONNEAU, Thierry GUERRIAU, Stéphanie GOSSELIN LEMAILE, Véronique FRUGNAC, Yves-Marie LALLICAN, Aurélie DEMÉ, Emmanuel LECHEVALIER, Jérôme TREMORIN, Sylvie DUHAMEL, Erwan MOREAU, Edwige SALLÉ, Insaf GUETAT ANTOINE, Roselyne NOBILET.
Absents : Sabiha UGUEN, Etienne JEGOU, Audrey BOURDIN.
Procurations : Jérôme CUSSONNEAU, Sylvie DUHAMEL, Yannick COCHAUD.

124. FINANCES - Présentation du RPQS 2025 Eau du Bassin Rennais (Acte 7.10)

Vu l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la présentation au Conseil Municipal du RPQS,

Le RPQS est un document public. Il permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne du document sur le site de la collectivité Eau du Bassin Rennais (dans l'espace documentation et presse) mais aussi par relais sur le site des communes membres.
Une présentation en Conseil Municipal des communes membres est proposé.
En PJ est annexé une présentation synthétique du rapport pour l'exercice 2025 (ANNEXE 7).

La Collectivité Eau du Bassin Rennais regroupe 6 structures intercommunales (dont Rennes Métropole en intégralité), 75 communes, 566 000 habitants et a pour compétence l'eau potable, de sa source à la distribution. Elle agit donc sur la protection de la ressource, la production de l'eau potable et sa distribution.

Vu l'avis de la commission AFRH en date du 04/11/2026,

Ceci exposé,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le RPQS 2025 de la collectivité Eau du Bassin Rennais

Pour extrait certifié conforme,

MAIRIE D'ORGÈRES ★ ILLE-et-VILAINE ★